

L'ESS ET L'ALIMENTATION DURABLE EN PAYS DE LA LOIRE

Notre objectif ici n'est pas de présenter un panorama exhaustif des acteur·rices de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) oeuvrant pour une alimentation plus durable¹, mais d'illustrer à travers quelques exemples régionaux, en partenariat avec Terre de Liens, la FRCIVAM et l'association SOLAAL, comment l'ESS en Pays de la Loire intervient à chaque maillon de la chaîne du système alimentaire suivant 4 thématiques.

Des acteurs et actrices en réseau pour des solutions collectives production alimentaire et collectivités locales

L'ESS dans les circuits de consommation AMAP et commerce de proximité

ESS, tiers-lieux et alimentation les tiers-lieux nourriciers

L'ESS au cœur de la lutte contre la précarité alimentaire crise COVID et Solaal

En annexe : "foncier et alimentation, l'action de Terre de Liens Pays de la Loire"

La transition de notre système alimentaire (production - transformation - distribution - consommation) vers des modèles plus durables est un enjeu majeur de notre société car elle est confrontée à des problématiques socio-environnementales et de santé humaine fortes.

Notre alimentation, par ses modes de production, façonne nos paysages, aménage et organise nos territoires dans une inter-relation continue et directe avec les écosystèmes. Ses modes de transformation, distribution et commercialisation structurent notre organisation et nos rapports économiques quotidiens aux différentes échelles. L'alimentation comme objet de culture est également le reflet de notre rapport au monde, aux autres et à l'ensemble du vivant. Les mutations auxquelles nos sociétés font face ne peuvent s'appréhender sans une évolution du système alimentaire.

La pandémie de la COVID-19 a également éprouvé notre rapport à l'alimentation. Elle a notamment accéléré certaines pratiques comme le e-commerce alimentaire et mis en exergue la précarité alimentaire subie par une partie de la population.

De par leur approche collective et leurs valeurs, les structures de l'ESS portent des initiatives nouvelles et ambitieuses en faveur de la transition de notre système alimentaire. De nombreux exemples existent en Pays de la Loire, intervenant sur des maillons différents se complétant et concourant ensemble au développement d'une alimentation plus durable.

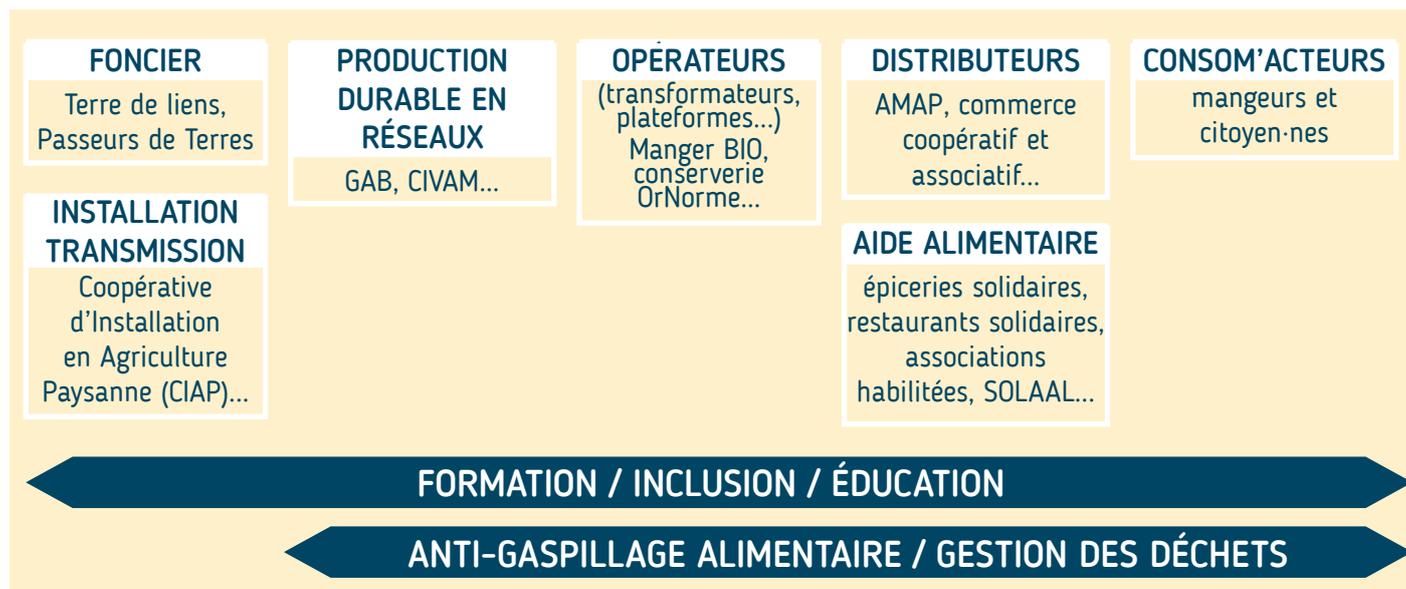
► L'alimentation durable, de quoi parle-t-on ?

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les régimes alimentaires durables comme : « *ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.* »

¹ : Ce travail sera mené d'ici quelques semaines dans le cadre du référencement des acteurs de la transition écologique sur Carteco.

► L'ESS, actrice de la transition alimentaire

L'Économie Sociale et Solidaire présente à toutes les étapes du système alimentaire pour une alimentation durable



► DES ACTEURS ET ACTRICES EN RÉSEAUX POUR DES SOLUTIONS COLLECTIVES

► Soutenir l'installation hors cadre familial, l'agriculture paysanne et biologique

Une alimentation durable ne peut se concevoir sans une gestion durable des terres agricoles. Celle-ci passe par le développement de cultures et d'élevages responsables et respectueux de la santé humaine et des écosystèmes ainsi que par une meilleure accessibilité aux terres de qualité.

L'un des enjeux majeurs pour le secteur agricole est la transmission des fermes. Le nombre de départs en retraite de gérant·es est important et les candidat·es à la succession sont peu nombreux·ses. De nombreuses terres sont ainsi cédées pour des agrandissements ou de l'urbanisation².

En outre, environ 30 % des nouvelles installations sont réalisées hors cadre familial, c'est-à-dire par des personnes éloignées du monde agricole et qui doivent faire face à de nombreux freins pour accéder aux terres. Ces nouveaux paysan·nes développent en majorité une agriculture biologique et s'intègrent dans des réseaux de distribution de proximité ou de circuits courts. Ils s'inscrivent également souvent dans une logique de diversification de la production et d'activités (comme la production d'énergie par exemple). Cependant, les parcours classiques d'accompagnement d'installation ne sont pas toujours adaptés à ces projets³.

Qu'il s'agisse de transmission ou de transition, les acteur·rices de l'ESS ont développé des dispositifs pour répondre à ces enjeux, en outillant, finançant, mais aussi en intégrant dans un cercle professionnel et une dynamique locale les porteur·ses de projets.

► Exemple : "foncier et alimentation, l'action de Terre de Liens Pays de la Loire"

Quelques chiffres en Pays de la Loire :

- **2,6 %**
de SURFACES
agricoles depuis 2006

- **29 %**
de CHEF·FES
D'EXPLOITATIONS
soit - 13 607 personnes, depuis 2000

1 INSTALLATION
pour **3** DÉPARTS
en moyenne (France)

2 : Agreste, L'occupation du sol entre 1982 et 2018, LES DOSSIERS N°3 p.13, avril 2021. 2 : Agreste, L'essentiel de l'agriculture régionale, Mémento 2020, p.9.

3 : Le Labo de l'ESS, Comment l'ESS appuie l'installation des nouveaux agriculteurs, septembre 2018.

L'investissement et l'épargne solidaire

Terre de Liens, agir sur le foncier : la terre, ce bien commun !

Un réseau national en Pays de la Loire depuis 2010.

- ▶ 4 salarié-es
- ▶ 33 projets accompagnés par l'acquisition collective de fermes ou de créations de SCI (Société Civile Immobilière, ou GFA (Groupement Foncier Agricole))
- ▶ 2 outils principaux : « La Foncière » et la « Fondation »

Son principe est d'acquérir des fermes auprès de cédants afin d'y installer en bail rural environnemental des paysan-nés. Ainsi, l'association protège le foncier agricole en sécurisant sur le long terme son occupation. Elle assure également un rôle de soutien par de la mise en relation, de conseil, de diagnostics agro-écologiques, d'expertise à la gestion du patrimoine. Terre de liens entoure et accompagne à toutes les étapes de l'installation y compris en amont avec ses couveuses et espaces-test. Elle accompagne aussi les collectivités locales dans leurs projets.

- ▶ Exemple : "foncier et alimentation, l'action de Terre de Liens Pays de la Loire"

En réseau pour former, accompagner et pérenniser

La Coordination Agrobiologique (CAB), et ses Groupements d'Agriculture Biologique (GAB)

- ▶ 5 groupements départementaux : **GAB 44**, **GABAnjou**, **CIVAM Bio 53**, **GAB 72**, **GAB 85**
- ▶ 60 salarié-es
- ▶ Plus de 30 groupes d'échanges de producteur-rices qui se réunissent plusieurs fois dans l'année
- ▶ 74 fermes accompagnées dans leur conversion en 2020

Les GAB accompagnent les producteurs dans leur processus de conversion en agriculture biologique et les producteurs déjà installés dans l'évolution continue de leurs pratiques par le biais de diagnostics, groupes d'échanges ou encore de formation. Ils soutiennent également le développement de filières de commercialisation locales et équitables, et sensibilisent autant les décideurs que le grand public. Au-delà du label, le réseau dispose de sa propre **charte** et travaille dans une approche globale.

* Ligue de Protection des Oiseaux

** Association de Formation Collective à la Gestion

Conjuguer aspirations environnementales, économiques et sociales

Le réseau CIVAM des Pays de la Loire

- ▶ 42 salarié-es
- ▶ 13 associations réparties dans 5 départements
- ▶ Engagé dans 7 programmes de recherches régionaux (TransAE, PEI Santé du végétal, Redspyce, Projet « prairies et biodiversité », Praiface, Covalience)

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteur-rices et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Ils agissent pour une agriculture plus économe et autonome ainsi qu'une alimentation relocalisée. Ils développent des initiatives, testent de nouvelles pratiques et proposent des méthodes d'actions basées sur les échanges d'expériences. En Pays de la Loire, le réseau travaille sur des thématiques diverses : les systèmes herbagers et pâturages, la biodiversité, les semences paysannes et la diversification des cultures, la place des femmes, l'agro-écologie et un **Point Accueil Installation Transmission**.

- ▶ Portrait du réseau CIVAM

Concourir à la réussite de projets agricoles innovants

CIAP Pays de la Loire

La première Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la région est née en 2012 en Loire-Atlantique. Aujourd'hui, elles sont présentes dans chaque département. Depuis 2017, les CIAP ont créé une SCIC afin de fédérer et regrouper les 5 structures départementales. Elles proposent trois grandes formes d'accompagnement :

- ▶ la formation « paysan créatif »,
- ▶ les espaces tests permanents : 8 places dont 6 en Pays de la Loire en maraichage bio,
- ▶ le portage d'activité en coopérative d'activité et d'emploi.

En Pays de la Loire, on innove ensemble !

Une SCIC pour l'acquisition et la gestion collective de terres

Passeurs de Terres est portée par l'association Terre de Liens Pays de la Loire et co-fondée avec la CAB, le CIVAM, la **LPO*** et l'**AFOCG****. La coopérative régionale est un outil d'acquisition collectif et de gestion collaborative du foncier agricole en Pays de la Loire.

- ▶ Portrait de Passeurs de Terres

► Des partenaires pour les collectivités (PAT, restauration collective, EEDD...)

Dans la construction d'une stratégie sectorielle ou globale (par exemple dans le cadre d'un PAT), les acteur·rices de l'ESS, par leur ancrage territorial et leurs expériences de terrain, sont des partenaires ressources et des collaborateurs outillés pour répondre aux besoins des territoires. Ainsi l'association Terre de liens partage son expertise sur le foncier agricole avec les établissements publics (ses actions). Les associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable interviennent sur de nombreux projets de sensibilisation, notamment en milieu scolaire et sur l'alimentation (le réseau GRAINE en Pays de la Loire).

La restauration collective, levier d'action pour les pouvoirs publics, a fait l'objet de riches réflexions ces dernières années (approvisionnement, gestion des déchets...). La loi Egalim a instauré de nouvelles pratiques en la matière (au moins 50 % de produits de qualité et durables, diversification des sources de protéines, dons alimentaires et lutte contre le gaspillage). Associés à ces démarches, les réseaux ESS (GAB, CIVAM, association d'aide alimentaire...) facilitent les liens.

Le Réseau Manger Bio a été fondé en 2010 pour regrouper les acteur·rices de la restauration collective bio locale. Ce sont des plateformes de distribution de produits bio locaux, dont deux installées en Pays de la Loire, Manger Bio 44 (associatif) et Manger Bio 53 (coopérative d'intérêt collectif). Depuis une dizaine d'années, émergent également des légumeries et conserveries (en ESAT, Entreprises Adaptées ou IAE) qui font se croiser le monde de la restauration collective, de l'insertion et de l'agriculture. Ainsi par exemple l'ADAPEI-ARIA (85) a construit son projet d'approvisionnement des collèges publics, en partenariat avec le Conseil départemental de la Vendée. Il en est de même pour la légumerie la Fée au Duc (44) avec plusieurs établissements de l'agglomération nantaise. Bien que la restauration scolaire soit principalement plébiscitée, les perspectives de diversification sont multiples (maisons de retraite, hôpitaux...)⁴.



Projet Alimentaire Territorial

Le PAT, prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014, Art 39), est un outil qui permet de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé de l'alimentation. Il est élaboré de manière concertée à l'initiative des acteur·rices d'un territoire. Il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales.

Zoom sur l'agriculture biologique : un doublement de la consommation en 5 ans

Depuis 2015, la consommation de produits bio a doublé, représentant près de 13,2 milliards d'euros en 2020 soit 6,5 % des achats alimentaires contre 6,7 milliards d'euros en 2015.

Le marché des ventes de produits bio est dominé par la grande distribution qui compte 54,7 % de parts de marché. Sont positionnés ensuite les magasins de distribution spécialisés en bio (réseaux et indépendants) avec 28,5 % des parts de marché, puis la vente directe qui représente 10,8 %. La croissance la plus forte est mesurée dans la grande distribution (+ 144 % de CA entre 2015 et 2020)⁵.

En 2020, en Pays de la Loire, 3 994 exploitations sont en agriculture biologique ou en conversion pour 243 613 hectares soit 11,7 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU) régionale contre 9,5 % en France. Entre 2015 et 2020, le nombre d'exploitations en bio a augmenté de 77 % (+ 1 740 exploitations) et les surfaces de 92 % (+ 116 729 ha). En 2019, 29 % des nouvelles installations aidées (Chambre d'agriculture Pays de la Loire) étaient en bio, soit 163 fermes, un record pour la région⁶. En nombre (producteurs et surface), les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire sont classés dans les 20 premiers départements de France et en part de surface la Loire-Atlantique est 15^{ème} avec 20,4 % de sa SAU en 2020.

4 : Programme « Complémentarités Locales pour l'Accès à une Alimentation de Qualité » (CLAAQ), *Enquête sur 6 légumeries en Pays de la Loire - Document de synthèse, octobre 2017*

5 : Agence bio, *Les chiffres 2020 du secteur bio, Dossier de presse, juillet 2021*.

6 : Chambre d'agriculture Pays de la Loire Pôle Économie et Prospective, *Observatoire régional de l'agriculture Biologique Pays de la Loire, données 2019*.

L'ESS DANS LES CIRCUITS DE CONSOMMATION

Des collectifs d'agriculteur-rices et de consommateur-rices se mobilisent depuis longtemps pour proposer des produits alimentaires écologiquement responsables et de proximité tout en dessinant des circuits de distribution économiquement plus équitables.

Ces formes de distribution et consommation, associatives ou coopératives, sont souvent engagées dans des circuits courts, attentifs à lutter contre le gaspillage alimentaire

Le modèle des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

Selon une estimation du réseau MIRAMAP, les AMAP seraient plus de 2 000 pour un peu moins de 4 000 paysan-nes⁹. En Pays de la Loire, on recenserait environ 137 AMAP en Loire-Atlantique, 38 en Maine-et-Loire (**InterAMAP44** et **InterAMAP49**) et 12 en Mayenne.

Les AMAP se caractérisent par la mise en forme d'une contractualisation directe entre producteurs et mangeurs (via la commande de paniers) pour une période donnée (en général sur une saison de production) et en transparence. Sur 1 103 AMAP questionnées en France, elles alimenteraient (en moyenne) chacune 43 foyers et associeraient 1,8 paysan-ne par AMAP. Entre 2015 et 2018, une hausse de 6,1 % du nombre d'AMAP a été observée en France (+ 74 AMAP).

Les circuits courts en quelques chiffres, en Pays de la Loire :

1 INTERMÉDIAIRE MAXIMUM
transformateur ou distributeur

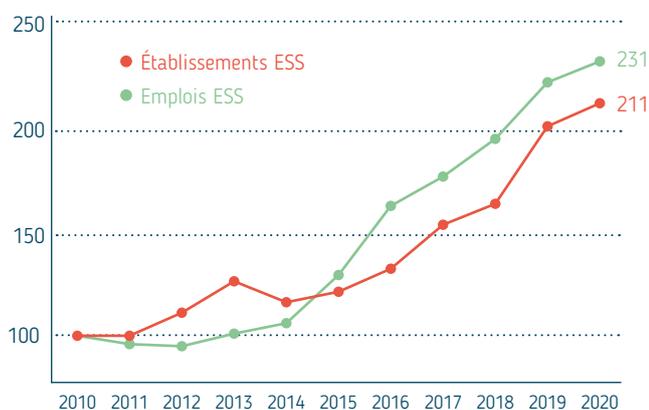
10 % des EXPLOITATIONS
hors viticulture⁷

17 % en LOIRE-ATLANTIQUE

15 % en MAINE-ET-LOIRE

9 % des ACHATS ALIMENTAIRES⁸

Évolution des établissements et emplois dans les commerces d'alimentation générale et de détail alimentaire entre 2010 et 2020 en Pays de la Loire



Source : URSSAF, 31/12/2020 - Méthodologie : Indice base 100 au 31 décembre 2010.

Parmi ces indépendants, on peut remarquer des initiatives collectives et citoyennes pour le maintien des commerces de proximité en milieu rural ou l'ouverture de lieux pluriels tels que **l'épicerie coopérative de Fontaine-Daniel en Mayenne** (épicerie, bistroquet, bibliothèque et jeux).

Les Pays de la Loire ont ainsi vu naître en 2019, après 2 années d'expérience sous la forme d'un labo-marché, le **1^{er} supermarché coopératif et participatif (550 m²) de la région : Scopéli**. Installé à Rézé (44) en tant que coopérative de consommateurs, il fait partie des 10 premiers supermarchés coopératifs créés en France.

Portrait de Scopéli

7 : Agreste, Recensement agricole 2010. Ne mesure pas l'évolution récente. Le prochain recensement sera publié en 2022.

8 : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Circuits courts : Quelle part dans la consommation alimentaire? Quelle part dans la production régionale ?, économie et prospective N°2020-2, juin 2020.

9 : MIRAMAP, Statistiques en AMAP, Rapport d'enquête partielle autour de données quantitatives 2018 sur les AMAP et les paysan-nes en AMAP, 2019.

L'ESS dans le commerce alimentaire de proximité

Entre 2010 et 2020 en Pays de la Loire, le nombre d'établissements et d'emplois ESS des commerces d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 120 m²) et de détail alimentaire a été **multiplié par 2**. Ce qui représente une hausse de 21 établissements pour 226 emplois. On compte dans la région 41 établissements employeurs pour 406 emplois.

On retrouve dans ces réseaux de distribution **une diversité de structures** : les réseaux spécialisés comme Biocoop, les commerces coopératifs indépendants ainsi que les épiceries associatives.

ESS, TIERS-LIEUX ET ALIMENTATION : LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS

Laboratoire de la transition sociale et écologique alimentaire, les tiers-lieux nourriciers participent à construire de nouvelles pratiques. Ils regroupent une diversité d'approches entre éducation populaire, co-working et co-farming (terrain agricole partagé), tout en étant ouverts à la fois aux professionnel·les, aux amateur·rices et aux citoyen·nes/consommateur·rices. Les pratiques de recherche et innovation des tiers-lieux nourriciers concernent tous les niveaux d'organisation des systèmes agro-écologiques.

Ainsi ils « portent sur l'innovation socio-technique et les pratiques agricoles, sur l'organisation et la gouvernance des entreprises, et sur la structuration d'un écosystème local »¹⁰.

On distingue 3 grands types de tiers-lieux nourriciers :

- ▶ **Type 1 « justice alimentaire »** : généraliste, ouvert à tout type de public, pour une démocratisation du bien-manger.
- ▶ **Type 2 « alimentation citoyenne »** : orienté vers la création d'outils de proximité par les citoyen·nes et pour les citoyen·nes (café, épicerie, jardin potager, formation) avec une dimension productive non professionnelle.
- ▶ **Type 3 « coopération au travail »** : intègre des espaces de co-working ou co-farming, plus axé sur la rencontre entre ou avec des professionnel·les. Il interroge directement le métier d'agriculteur·rice ou les coopérations avec le secteur agricole.

En Pays de la Loire, des tiers-lieux qui questionnent notre rapport à l'alimentation

- ▶ **C'est Bio l'Anjou** (49) : une cuisine collaborative réunissant des acteur·rices bio du territoire.

▶ [Portrait de C'est Bio l'Anjou](#)

- ▶ **Ecofolies** (44) : créée en 2018, l'association vient notamment de reprendre une ferme où elle compte développer diverses activités grand public.

- ▶ **Le Priouté** (85) : un tiers-lieu « permacole » avec son auberge, son chantier collectif et sa programmation culturelle qui fait revivre depuis 8 ans un lieu datant du XI^{ème} siècle.



Le Priouté



L'ilotco

- ▶ **L'ilotco** (72) : un tiers-lieu agri-culturel avec un modèle d'activités hybride (associatives, commerciales, agricoles), axé autour de l'alimentation durable, la transition écologique, le vivre ensemble et la médiation culturelle et numérique.

- ▶ **ValOrise, Food Lab Solidaire** (49) : un tiers-lieu dédié à une alimentation saine et durable, accessible pour tous·tes, proposant des outils partagés : une conserverie antigaspi, une cuisine partagée, des espaces en co-working, des espaces tests agricoles, des prestations de services, des ateliers pédagogiques.

▶ [Portrait de ValOrise](#)

- ▶ **Village de la Vergne** (85) : une SCIC où se mêlent agriculture biologique, artisanat et services en inscrivant l'économie circulaire et l'autonomie énergétique au cœur de son projet.

▶ [Portrait du Village de la Vergne](#)

Ils développent aussi des coopérations autour de l'alimentation :

- ▶ Le **PEPILAB**, la pépinière expérimentale et participative du SOLILAB (Nantes, 44), gérée et animée par l'association **Bio-T-Full**. Un espace atypique pour expérimenter différentes formes d'agriculture urbaine in-situ.
- ▶ **IDEAL** (44), un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) qui travaille sur les filières du réemploi et les systèmes alimentaires territoriaux.
- ▶ Retrouver la cartographie des tiers-lieux en Pays de la Loire, [en cliquant ici](#).

¹⁰ : Chiffolleau Y., Dechancé J., Peres J. et al. Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire. 2020

L'ESS AU COEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

L'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous est l'une des valeurs fondamentales pour de nombreuses structures de l'ESS travaillant sur les questions alimentaires. Suite aux crises économiques et sociales des années 70, notre système d'aide alimentaire s'est institutionnalisé, en France, et au niveau européen, à partir des années 80 sous l'impulsion du secteur associatif caritatif. De nombreuses structures existaient déjà alors (Armée du Salut, Secours Catholique, Secours populaire Français, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.) et de nouvelles voyaient le jour, avec la première Banque alimentaire en 1984 et les Restos du Coeur en 1985.

L'aide alimentaire est financée par des achats de denrées via les fonds publics locaux, nationaux et/ou européens avec le fonds européen d'aide aux plus démunis FEAD désormais intégré au Fonds Social Européen Plus, des dons (des grandes et moyennes surfaces, des entreprises agricoles et agroalimentaires et des particuliers) et la fiscalité (avec les réductions d'impôts accordées aux particuliers comme aux entreprises). Elle repose sur un tissu associatif important (200 000 bénévoles en France) et un ensemble de structures habilitées au niveau national et régional qui interviennent sur le terrain avec les CCAS et CIAS gérés par les communes et intercommunalités.

En 10 ans, le public de l'aide alimentaire a été presque multiplié par deux¹¹.

► Une hausse remarquable des besoins en 2020, en France

Avec la mise en place de dispositifs exceptionnels durant la crise sanitaire, l'Etat a augmenté sa participation à l'aide alimentaire de 140 % soit 275 millions d'euros¹².

La DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) et l'Insee ont publié en juillet 2021 les premiers résultats de leur nouveau dispositif de suivi de l'aide alimentaire basés sur les retours des réseaux de 6 associations nationales habilitées. En 2020, le volume des denrées alimentaires distribuées par **les associations disposant d'une habilitation a augmenté de 10,6 % par rapport à 2019**. Dans le même temps, ces associations ont enregistré une **hausse de 7,3 % des inscriptions**. Ces évolutions sont plus marquées que celles observées au cours de l'année précédente (+ 2,9 % pour les volumes

et + 4,4 % pour les inscriptions entre 2018 et 2019). Ces résultats témoignent de la difficulté d'une partie de la population qui, subissant une baisse de revenus, a dû recourir à l'aide alimentaire. De nouvelles publications seront disponibles au printemps 2022 permettant d'affiner l'impact de la crise sanitaire sur les Français-es.

Cependant, la situation reste inégale selon les réseaux et structures. En outre, la crise sanitaire a pu accroître le recours à une aide informelle, y compris pour des denrées ou repas, au sein du cercle familial ou relationnel.

Selon le retour de plus de 1 600 centres d'aide alimentaire, les personnes seules, les familles monoparentales ainsi que les travailleurs précaires et la population étudiante sont les catégories de population qui ont le plus augmenté dans ces centres.

► Exemple de SOLAAL : SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires

SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricoles et industriels, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. Elle intervient également par ce biais dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle est représentée dans 9 régions via des antennes régionales, dont les Pays de la Loire depuis 2016.

► *Portrait de SOLAAL Pays de la Loire*

11 : IGAS, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, RAPPORT IGAS N°2019-069R.

12 : Banque des Territoires - Localtis, *En 2020, l'aide alimentaire aura plus que doublé*, septembre 2020.



SOLAAL propose les invendus des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire aux associations d'aide alimentaire ayant une habilitation nationale. Grâce à son réseau, les associations des Pays de la Loire peuvent également récupérer des produits émanant de donateurs situés hors de la région. Le maillage de l'association permet de travailler à différentes échelles selon les volumes de dons disponibles à chaque instant.

Durant l'année 2020, SOLAAL Pays de la Loire a coordonné l'approvisionnement de 297 tonnes de denrées. Ce volume de dons représente l'équivalent de plus de 594 000 repas et 228 tonnes ont été distribuées aux associations de la région, ce qui représente, un volume remarquable. L'association dont l'impact ne cesse de grandir depuis ses débuts a multiplié ses volumes par 129 en 2020 et a accueilli 7 nouveaux donateurs.

Volume des dons opérés exprimés en kg	En Pays de la Loire	En France
2018	1 043	1 465 754
2019	2 288	2 173 038
2020	296 250	4 129 899

Un volume exceptionnel en raison de plusieurs facteurs :

- ▶ **La fermeture de la restauration hors domicile** : les débouchés classiques des agriculteur-rices ont été bousculés. Pour éviter les pertes et répondre aux besoins de personnes en difficulté, le don s'est avéré être une solution.
- ▶ **Le dispositif européen de retrait communautaire** a été mobilisé par plusieurs organisations de producteurs. Les démarches administratives sont complexes, c'est pourquoi il n'est utilisé que pour des volumes importants.
- ▶ Quelques acteur-rices agricoles ont réalisé un **geste solidaire** à travers le don afin de soutenir les personnes les plus démunies.

En 2020, les principales associations en Pays de la Loire ayant bénéficié des dons du réseau SOLAAL (pour un total de 228 tonnes de denrées) sont les Restos du Coeur (47% des dons), la Banque Alimentaire (22%) et le secours populaire (8%).

Depuis 2016 en Pays de la Loire :

+ de **795 000 kg** de DONS

27 DONATEURS

dont **9** sur l'année 2020

Depuis 2013 en France :

+ de **20 860 000 kg** de DONS

521 DONATEURS

dont **246** sur l'année 2020

Ces structures luttent aussi contre la précarité alimentaire, le gaspillage alimentaire et oeuvrent en faveur de l'inclusion :

- ▶ **Réseau Cocagne** : les Jardins de Cocagne sont des associations autonomes et indépendantes qui délivrent des paniers solidaires et utilisent le maraichage bio comme support pédagogique et de remobilisation pour des personnes éloignées de l'emploi.
- ▶ **SOLIDARIFOOD** (49) : partenaire officiel du Pacte National de lutte contre le Gaspillage Alimentaire, l'association a notamment développé une **Plateforme numérique d'aide au glanage** « ECO-GLAN », mais aussi « Partage ton frigo » et les « Tentes de glanage » qui favorisent la redistribution.
- ▶ **Resto-Troc** (49) : un restaurant solidaire, traiteur et chantier d'insertion approvisionné par la Banque Alimentaire et le Jardin de Cocagne. L'association organise également de nombreux ateliers.